

LA RÈMES BRIGADE

ASSOCIATION SPORTIVE D'AIR SOFT (Loi 1901)

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ CIVILE :

Je soussigné, Monsieur, Madame, Mademoiselle : né(e) le ___/___/_____

décharge de toute responsabilité l'association Rèmes Brigade et le propriétaire du terrain où se déroule la partie en cas d'incidents, d'accidents, de dommages, vols, que moi, ou l'un de mes accompagnants (conducteur, passager, spectateur ou autre), ou les biens m'appartenant ou appartenant à ces personnes subiraient dans le cadre de cette partie.

Je déclare participer à mes propres risques et périls à cette partie d'airsoft et d'exclure toute action pénale, en responsabilité ou dommages-intérêts, ou tout autre recours judiciaire contre l'Association Rèmes Brigade et le propriétaire du terrain.

Je déclare être couvert par une assurance « responsabilité civile » et m'engage en cas d'accident ou dommage causé par ma personne , à m'arranger avec les protagonistes impliqués sans jamais impliquer l'association Rèmes Brigade et le propriétaire du terrain dans le règlement de cet éventuel litige.

Je m'engage à respecter les règles de sécurité générale en matière d'airsoft et les règles de sécurité annoncées lors du briefing en début de partie.

En cas de manquement avéré aux règles de sécurité, je m'expose à l'exclusion sans avertissement préalable par les organisateurs de la partie. Aucune compensation financière ne sera exigible en cas d'exclusion de la partie.

ATTENTION : Cette décharge ne constitue en aucune façon une autorisation d'accès à nos terrains. En dehors de nos parties officielles, toute personne accédant à nos terrains avec du matériel d'airsoft, sans autorisation du bureau de l'association Rèmes Brigade, se verra bannie de nos parties et de notre site internet.

Fait-le à

SIGNATURE DU JOUEUR :

RESPONSABLE DE LA PARTIE :